

LE DOSSIER DU JOUR

parlementaires. Mais ces données ont des limites, selon un rapport publié en mars

vraiment vos députés ?

L'ACTIVITÉ DE VOS ÉLUS SUR CES 12 DERNIERS MOIS



Infographie le dauphiné
Source : www.nosdeputes.fr

L'élu-e fait partie des 150 députés les moins actifs sur ce critère
L'élu-e fait partie des 150 députés les plus actifs sur ce critère

	Ardèche			Drôme			
	Michèle VICTORY (PS)	Hervé SAULIGNAC (PS)	Fabrice BRUN (LR)	Mireille CLAPOT (LREM)	Emmanuelle ANTHOÏNE (LR)	Célia DE LAVERGNE (LREM)	Alice THOUROT (LREM)
Semaines d'activité	34	36	39	38	38	39	26
Présence en commission	71	54	55	68	93	61	53
Interventions en commission	81	89	140	55	60	89	89
Interventions longues en hémicycle	168	120	245	13	114	58	125
Amendements déposés	83	76	579	19	382	37	39
Rapports écrits	0	1	0	0	0	1	2
Propositions de loi écrites	1	4	14	0	8	0	0
Propositions de loi signées	22	19	136	14	156	13	14
Questions écrites	17	40	48	11	39	4	2
Questions orales	8	2	3	3	3	2	0

26 JUILLET
→ 3 AOÛT
2019

CREST JAZZ VOCAL

THOMAS DUTRONC & LES ESPRITS MANOUCHES · DHAFFER YOUSSEF · HUGH COLTMAN · OMAR SOSA & YILIAN CAÑIZARES · ANNE PACEO... ET BIEN PLUS ENCORE!

~ WWW.CRESTJAZZVOCAL.COM ~

Comment lire ce tableau ?

Chiffres arrêtés samedi 27 juillet. On les trouve sur le site www.nosdeputes.fr en consultant les fiches des députés.

- **Semaines d'activité** = nombre de semaines où le député a été relevé présent en commission, a pris la parole, même brièvement, dans l'hémicycle ou a participé à un scrutin public. Cela ne comptabilise pas les réunions de groupe ou encore les auditions.
- **Présence en commission** = nombre de réunions, de commissions, où le député a été relevé présent.
- **Interventions en commission** = nombre d'interventions prononcées par les députés dans les commissions.
- **Interventions longues dans l'hémicycle** = nombre d'interventions de plus de 20 mots prononcés par le député dans l'hémicycle.
- **Amendements déposés** = nombre d'amendements proposés par le député. Attention, amendement déposé ne veut pas dire amendement adopté.
- **Rapports écrits** = nombre de rapports ou d'avis dont le député est l'auteur.
- **Propositions de loi écrites** = nombre de propositions de loi ou de résolutions dont le député est l'auteur.
- **Propositions de loi signées** = nombre de propositions de loi ou de résolutions dont le député est cosignataire.
- **Questions écrites** = nombre de questions écrites soumises par le député au gouvernement. Il s'agit d'une procédure protocolaire, différente du simple courrier transmis au gouvernement.
- **Questions orales** = nombre de questions orales posées par le député au gouvernement.

Majorité, opposition : pas le même combat

À la lecture du tableau, ce sont les députés de l'opposition qui semblent plus actifs, qu'il s'agisse des prises de parole dans l'hémicycle ou du nombre d'amendements déposés. Pourquoi ? Éléments de réponse.

Célia de Lavergne (LREM/Drôme) rappelle que les députés de la majorité sont nombreux (307) et qu'au prorata, leur temps de parole est « moins important que celui des groupes d'opposition ». À La République en marche, tous les députés ne peuvent donc pas parler. « Sinon, le débat est sans fin, explique sa consœur, Alice Thourot. On va donc concentrer nos interventions. »

La 3^e députée de la majorité, Mireille Clapot, note par ailleurs : « Lorsqu'on est dans la majorité et qu'on veut infléchir un texte, on ne va pas faire une grande diatribe. On aura exprimé nos idées en amont et ça ne sera pas mis dans le débat public. » En effet, comme le rappelle le Projet Arcadie, « si vous appartenez à la majorité, il vous sera demandé de soumettre vos

amendements en réunion de groupe ». Une façon de ne pas paraître désunis à la face du monde. Mais la parole des députés de la majorité serait-elle donc bridée ?

« Dans l'opposition, on a la liberté d'amender un texte »

« Quand on est dans l'opposition, on a la liberté d'amender un texte tant qu'on veut. On n'a pas un ministre qui peut nous donner d'ordre », acquiesce Hervé Saulignac (PS/Ardèche). Pour Alice Thourot, il ne s'agit pas d'une question de liberté mais d'efficacité : « Majorité et opposition n'ont pas les mêmes buts. L'opposition a tout intérêt à faire traîner les choses. Pas nous puisque nous réformons le pays. »

Pour certains élus de l'opposition, en suivant ainsi le gouvernement, les députés de la majorité perdraient de vue leur fonction. « Difficile d'être un député actif dans la majorité, note Fabrice Brun (LR/Ardèche). Mais je pense que ces néo-députés pourraient être un peu plus dans le rôle de contrôle de l'action du gouvernement. C'est quand même ça, être député. »

Course aux chiffres et dérives

Cette course aux chiffres entraîne des dérives. Des députés auraient-ils tendance à gonfler leurs statistiques ?

« Oh oui ! », s'exclame Célia de Lavergne (LREM/Drôme). Il y a, par exemple, des députés qui vont « prendre la parole pour un oui pour un non afin que ce soit inscrit officiellement », explique Hervé Saulignac (PS/Ardèche). Il y a également ceux qui, « en commission, viennent juste signer et repartent. Moi, c'est soit j'y vais, soit je n'y vais pas », ajoute Michèle Victory (PS/Ardèche).

Et comme le relève le Projet Arcadie, « la meilleure façon de paraître impliqué en tant que député reste de déposer des amendements en pagaille ». Ces petits morceaux de texte, qui visent à « corriger, rectifier ou enrichir un texte de loi » sont particulièrement prisés du groupe Les Républicains, sur la première marche du podium.

Des amendements fantômes

Localement, les deux députés LR Fabrice Brun et Emmanuelle Anthoine suivent la tendance de leur groupe avec, respectivement, 579 et 382 amendements



La production du Sud-Ardéchois Fabrice Brun est impressionnante : 894 amendements déposés en deux ans. Photo Le DL

déposés ces 12 derniers mois. « Je suis dans le volume », admet Fabrice Brun, qui se défend de vouloir gonfler ses chiffres. « Je considère que notre travail, c'est d'interpeller le gouvernement et de faire des propositions pour améliorer les textes de loi. » Et tandis que certains députés vont se spécialiser sur des thèmes, le Sud-Ardéchois précise : « Moi, je prends les textes comme ils viennent et j'y apporte mes idées ou les remarques qui viennent du terrain. »

Reste que bon nombre de leurs amendements sont indiqués comme « non soutenus », c'est-à-dire que le député n'est pas venu

les défendre en commission ou en séance. 24,5 % des amendements de Fabrice Brun sont ainsi des amendements fantômes. Un chiffre qui grimpe à 49,8 % pour Emmanuelle Anthoine.

À titre de comparaison, pour les autres députés de Drôme et d'Ardèche, ce chiffre varie de 1 à 14,3 %.

Pour Alice Thourot (LREM), il y a « un effet pervers de cette culture du chiffre ». Et d'expliquer : « Vous pouvez travailler et défendre deux amendements qui vous tiennent vraiment à cœur, ce sera compté comme deux interventions. À l'inverse, si vous déposez 200 amendements juste pour la forme, ce sera compté comme 200 interventions. »

Côté concrétisation, ce sont, sans surprise, les amendements de la majorité qui sont le plus adoptés : Célia de Lavergne arrive en tête avec 73 % de ses amendements adoptés (97 sur 133), suivie d'Alice Thourot (51 %). Viennent ensuite Hervé Saulignac (PS, 3,5 %), Emmanuelle Anthoine (LR, 2,4 %), Fabrice Brun (LR, 2,1 %) et Michèle Victory (PS, 1 %). Mireille Clapot (LREM) arrive en revanche dernière (0 %, avec zéro amendement adopté sur 21 proposés).

Quand les députés compensent



La députée Célia de Lavergne (LREM) a, par exemple, organisé de nombreux ateliers citoyens.

Si les chiffres ne montrent pas tout, les députés peuvent se rattraper avec leurs réseaux sociaux.

Tous sont présents sur internet (Facebook, Twitter, site web). Le socialiste Hervé Saulignac l'a bien compris : « Aujourd'hui, j'ai plutôt intérêt à valoriser le reste de mon travail, notamment celui fait dans ma circonscription, sur les réseaux sociaux. Avant, il n'y avait que la presse qui relayait notre travail. Aujourd'hui, on a la chance de pouvoir communiquer avec nos concitoyens en direct. Cela a révolutionné notre travail. On communique mieux, plus efficacement. On peut être omni-

présent. » Pour Alice Thourot, « les réseaux sociaux offrent une vision un peu plus complète de ce que le député fait ». La députée LREM rappelle qu'il n'y a pas « de bonne unité de mesure. Il faut croiser les informations : regarder les chiffres, s'informer sur ce que fait son élu et qui il est ».

Enfin, les députés ne lésinent pas sur une chose concrète : le contact. Ils sont plusieurs à avoir multiplié, cette année, les rendez-vous comme des petits-déjeuners, apéritifs citoyens, ateliers, petits débats chez l'habitant ou encore interventions dans les écoles. L'occasion d'échanger sur le rôle et le travail du député.

Des élus de l'ombre, d'autres bien bavards

L'appartenance à tel ou tel groupe politique ne suffit pas à expliquer les différences entre députés. Plusieurs autres facteurs entrent en jeu.

Le Projet Arcadie rappelle ainsi que chaque député doit siéger au sein d'une des huit commissions obligatoires. Or, les membres de la commission des finances (Fabrice Brun), des lois (Hervé Saulignac et Alice Thourot) ou des affaires économiques (Célia de Lavergne) sont « avantagés en termes de temps de présence, car ce sont ces commissions qui se réunissent le plus souvent ».

Par ailleurs, le système de comptage actuel donne l'avantage aux bavards. « Un député qui participe aux scru-

tins à main levée n'apparaîtra pas. Mais s'il arrive à se faire remarquer, il sera récompensé », souligne le rapport, qui ajoute : « L'exercice sera d'autant plus douloureux pour les nouveaux qui ne sont pas rompus à l'exercice ».

Des personnalités différentes

La personnalité de l'élu entre aussi en jeu. « Certains députés vont déposer très peu d'amendements, mais vont passer beaucoup de temps sur les rapports, à auditionner des gens, etc. C'est tout aussi noble, mais moins visible », dit Fabrice Brun. Lui n'a pas sa langue dans sa poche et ça lui permet de se faire remarquer. « En plus, on est très peu à avoir un accent, du coup, quand je parle, les ministres se

disent « Tiens, voilà l'Ardéchois ! »

Mireille Clapot (LREM), explique : « Il y a ceux qui aiment les coups d'éclat et ceux qui agissent dans l'ombre. C'est à chaque citoyen de comprendre comment est son député. » Mais la discrète députée drômoise avoue qu'elle va faire des efforts, à l'avenir, pour être « davantage visible ».

Enfin, il se pourrait que votre député soit tout simplement un peu moins actif que les autres. Hervé Saulignac (PS) le résume si bien : « Si on a du vert, c'est quand même qu'on est globalement là. Si on a du rouge, c'est qu'on est un peu moyen sur ce point-là. » Mais, comme l'activité, il est tout aussi difficile d'estimer le manque d'activité.



Les députés de Drôme et d'Ardèche après les élections de 2017. De gauche à droite : Célia de Lavergne, Hervé Saulignac, Mireille Clapot, Fabrice Brun, Emmanuelle Anthoine, Alice Thourot et Olivier Dussopt, nommé depuis secrétaire d'État et remplacé par Michèle Victory. Photo Le DL/S.M.